

COMPTE RENDU DE RÉUNION

VILLE DE RODEZ – CYCLOMOTIVÉS 12

Date : Vendredi 24/03/2023 , 13h00

(Date de la dernière rencontre :03/06/2022)

Emplacement : Services techniques de la Ville de Rodez

Présents		Excusés	
Elus	Cyclomotivés	Elus	Cyclomotivés
Mme Florence Varsi (élue)	Eugénie Dromer		
M. Christophe Lauras (élu, 1 ^{er} Adjoint)	Dominique Treilles		
M. xxx (service technique)	Jacques Stéphaney		
	Mathilde Sahuguet		
	Alain Misrahi		

La discussion a lieu dans une salle de travail. Un plan de Rodez à grande échelle est utilisé pour bien visualiser les points de discussion

Annonces de la mairie au sujet de la phase 1

- Trottoir rue Victor Hugo, côté musée : il sera marqué comme autorisé aux cyclistes en partage avec les piétons
- Piste cyclable du mail de Bourran à Victor Hugo
 - La partie « Victor Hugo » (giratoire chambre d'agriculture-> place d'armes) sera faite en premier d'ici. Les travaux commenceront en avril.
 - Passage du commissariat : le problème est en voie de résolution.
 - Sur le mail de Bourran du coté école F Mitterrand : le trottoir sera partagé vélos/piétons

Panneaux M12 permettant aux cyclistes de passer au feu rouge



Actuellement, il en existe 3 sur l'avenue Victor Hugo. La mairie en a dessiné plusieurs autres sur le plan. Nous en proposons d'autres et nous les validons ensemble.

Pour cette première étape, la mairie veut se limiter aux feux de passage piéton. Pour ceux-ci, les véhicules sont à l'arrêt. Les cyclistes doivent bien sûr laisser la priorité aux piétons.

Il faudra se revoir et ajuster pour être exhaustif.

Les cas où le cycliste pourrait franchir une intersection, mais en devant laisser la priorité à des véhicules venant de voies adjacentes seront traités dans une seconde phase.

La commande des panneaux M12 se fera suite à cette réunion. La mairie prévoit une mise en place d'ici à

cet été.

Déploiement de la zone 30

Nous avons fait parvenir nos remarques dans notre courrier du 22/12/2022.

*Nous avons constaté la mise en place des panneaux **zone 30** sur tous les points d'entrée de l'agglomération, cependant cette mesure est à nos yeux incomplète. Nous avons interrogé nombre de nos relations, peu de conducteurs ont pris conscience des panneaux ou les respectent. Lorsqu'on circule à l'intérieur de la ville, il n'y a aucune indication de la limite générale. Les panneaux de limitation à 30km/h sur des portions courtes (par exemple ralentisseurs rue Béteille), mis en place avant la délibération, donnent à penser que la limite générale est toujours de 50 km/h.*

Nos suggestions :

- *il devrait y avoir systématiquement l'ajout d'un panneau « rappel » sur tous ces panneaux existants.*
- *il devrait y avoir également un marquage au sol qui rappelle constamment cette limite de 30 km/h.*

Avez-vous prévu de le faire et pensez vous pouvoir mettre en œuvre cette préconisation ?

Les panneaux à chaque entrée de ville sont le minimum légal.

Les panneaux « rappel » n'ont pas été rajoutés partout sur les panneaux 30 qui existaient déjà.

La cohérence n'est donc pas établie. Le technicien présent nous a indiqué que cela se faisait progressivement. (par exemple, dans l'avenue St Felix qui descend de Bel Air , il en manque 2 en descendant et un en montant.)

Nous redemandons un marquage 30 au sol car les panneaux à l'entrée sont peu vus.

La mairie ne semble pas vouloir aller au delà du minimum légal. Mr Lauras met fortement en doute l'efficacité du marquage horizontal . Il la reconnaît toutefois pour les voies montantes. Nous ne partageons pas cette vision , car le marquage au sol est utilisé universalement.

Nous avons aussi demandé à la mairie de refaire une communication sur la zone 30. La réponse n'a pas été positive.

L'association des cyclomotivés12 désapprouve fortement cette position de la mairie. Nous considérons que ces points devraient déjà être en place pour avoir le plein effet de la zone 30 km/h. Nous déplorons aussi le manque de communication sur cette mesure qui devrait profiter aux habitants de cette ville , piétons , cyclistes et résidents des rues bruyantes.

Zone 30 , Double sens cyclable (DSC) , panneaux M9v2

Nous avons relu la loi :

« Lorsque la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 30 km/h, les chaussées sont à double sens pour les cyclistes sauf décision contraire de l'autorité investie du pouvoir de police. » [2]

« En ce qui concerne la signalisation verticale du double sens cyclable, le panneau M9v2 (sauf vélos) doit obligatoirement figurer en dessous du panneau « sens interdit B1 ».

Les panneaux d'indication signalant la présence de cyclistes en sens inverse (C24a et C24c) sont facultatifs mais conseillés » [3]

Cas d'exclusion « sauf décision contraire de l'autorité investie du pouvoir de police »

Il s'agissait de décider quelles voies feront exception au DSC.

Nous reprenons nos propositions faites dans notre courrier du 22/12/2022 adressé à M Lauras suite à sa demande en novembre 2022

Celles-ci sont acceptées et marquées par Mr Lauras au surligneur sur le plan. Ce sont des double-voies à sens unique.

- rue Béteille,
- rue Saint Cyrice,

- avenue Victor Hugo,
- boulevard d'Estourmel
- boulevard Belle Isle
- avenue du Segala et portion de l'avenue de Toulouse à sens unique

A cela nous nous accordons sur l'ajout de la rue Combarel, voie simple mais dans laquelle passent des bus, ainsi que du tour de la place d'Armes.

Nous discutons également sur d'autres rues (quinze arbres, , ...), mais ne les excluons pas du DSC.

Mr Lauras précise que la décision d'exclure ces rues du DSC ne nécessite pas un vote en conseil municipal, mais doit être entérinée par un arrêté réglementaire faisant l'objet d'une motivation.

La mairie n'avait pas planifié l'achat et la mise en place des panneaux M9v2 au moment de la décision de la zone 30. Tous les sens interdits des rues à sens unique non exclues du DSC devront porter ce panneau M9v2. La mairie doit donc les répertorier, passer la commande et les mettre en place.

A notre demande sur la date de mise en place, Mr Lauras répond : « fin 2023 »

Nous espérons que ce sera fait avant.

A notre demande sur la signalisation (C24a ou C24c) pour les véhicules à l'entrée des voies à sens unique, Mr Lauras rappelle, à juste titre que ce n'est pas légalement obligatoire, ce qui sous entend qu'il n'a pas la volonté



des les mettre en place. Il en est de même pour le marquage au sol indiquant la possibilité de cyclistes à contre-sens.

Nous le déplorons fortement.

SIGNALISATION DES ITINÉRAIRES VÉLOS

Nous ne sommes pas revenus en détail sur ce sujet.

Mais nous **maintenons que ce point est très important**. Des panneaux existent pour les piétons, pourquoi pas pour les cyclistes, si on veut vraiment favoriser les modes de mobilités alternatives.

AVENUE TARAYRE, RUE SAINT CYRICE, BÉTEILLE

Voici le plan affiché dans l'avenue Tarayre, où figurent piste et giratoire prévus.



Par rapport à notre rencontre de juin 2022, nous demandons à M. Lauras de refaire le point sur les échéances prévisionnelles, mais n'avons pas eu de réponses précises :

- travaux sur le réseau assainissement rue Tarayre : **fait**
- travaux pour terminer le parking 80 places situé en contrebas de l'église Sacré Coeur : **en cours**
- Aménagement de l'avenue Tarayre et Carrefour St Cyrice : ~~mi-2023~~ -> 2024 ?
- Aménagement de la rue Bêteille : fin 2025. (non confirmé cette fois)

Autres points

- Voie partagée le long de l'avenue de la Gineste : nous demandons une signalisation dans le sens de la descente pour inciter les cyclistes à emprunter cette voie (au niveau de la rue Pierre Carriere) plutôt que de rester sur l'avenue.
- Toujours sur cette voie bordant l'avenue de la Gineste , la sortie en remontant peut elle être sécurisée , par exemple par le passage piéton.
- Feu au haut de la rue Paraire : peut-on ajouter un bouton cycliste pour le verdir à la demande ?

Le technicien présent à la réunion a pris note de ces 3 points

- Giratoire de la Gineste : raccord entre la voie mixte cyclable venant du chemin de Saint Felix . C'est un point que nous avons débattu sur place lors de notre rencontre du 06/06/2022. Mr Lauras montre la zone pres de Carel où une possibilité est maintenant offerte. Nous n'avons pas plus de précision. Le tracé n'est pas fait .
- Du mail de Bourran au giratoire de Calcomier. : la réflexion se poursuit , pas de décision ni de tracé à l'heure actuelle.

Conclusion

Le dialogue est cordial mais reste difficile. Le progrès reste très lent. Les retards s'accumulent. La phase 1 (Bourran , Victor Hugo) qui avait été annoncée finie fin 2022 aura un an de retard.

L' équipe municipale en charge reste sur son agenda minimal en deçà de qui serait nécessaire pour faire face aux enjeux actuels.

En 2022 , nous n'avons eu que 2 rencontres. (24/02 et 03/06)

Nous avons insisté pour que la mairie nous réinvite pour fin juin afin de continuer à faire le point régulièrement. Il nous parait souhaitable de faire au moins une rencontre par trimestre.